

GUIDE AUX PARENTS

CAMP DE JOUR 2020 (ÉDITION COVID-19)

LE CINÉMA



CAMP DE JOUR
SAINT-ALEXIS-DES-MONTS



*Ce guide permet de livrer un aperçu de l'été 2020, de tous les changements apportés et des nouvelles mesures mises en place. Veuillez prendre note que certaines informations peuvent être modifiées d'ici le début du camp de jour, tout dépendant des normes imposées par la Santé Publique.



CAMP DE JOUR
SAINT-ALEXIS-DES-MONTS

Bonjour chers parents et tuteurs,

C'est avec grand plaisir que nous accueillerons votre enfant cet été dans le cadre du programme de camp de jour de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts. Votre enfant vivra une expérience formidable avec les nombreuses semaines thématiques, et activités éducatives qui se dérouleront lors du camp de jour. Un été de découvertes et d'expériences de toutes sortes ainsi qu'une équipe d'animation du tonnerre. Cette année, ce carnet-information est à votre disposition pour connaître tous les renseignements concernant les activités du camp de jour, mais sachez que l'information qui s'y trouve, peut changer durant l'été.

Ce sera une année particulière et remplie d'adaptation en raison des différentes directives provenant de la santé publique. Sachez que toute l'équipe travaille fort afin de préparer une programmation dynamique malgré toutes les contraintes. Les enfants découvriront le monde du cinéma à travers différents jeux et activités.

Nous tenons à vous rappeler que nous sommes toujours à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et interrogations et recevoir vos commentaires.

Toute l'équipe du camp de jour vous souhaite un merveilleux été !

Mission

MISSION

La mission du camp de jour de Saint-Alexis-des-Monts est d'offrir aux enfants de 5 à 12 ans de la municipalité une programmation amusante et des services d'animation diversifiés leur permettant de participer à des activités estivales de groupe se déroulant dans un environnement plaisant, sécuritaire et de qualité.

VALEURS

Accessibilité / Entraide / Respect / Sécurité / Plaisir

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Plus précisément, le programme des camps de jour vise à :

- Offrir des activités stimulantes, diversifiées et enrichissantes adaptées à chaque groupe d'âge permettant aux jeunes un apprentissage dans un environnement amusant et sécuritaire;
- Promouvoir des valeurs de respect et de bonne conduite entre les jeunes et envers son environnement;
- Permettre à la clientèle de s'impliquer dans une vie de groupe et à la découverte de son milieu.

CAMP DE JOUR DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS-DES-MONTS

- La municipalité de Saint-Alexis-des-Monts se conforme aux exigences du Cadre de référence pour les camps de jour municipaux. Le Cadre de référence pour les camps de jour municipaux a été développé grâce à un partenariat entre l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) et l'Association des camps du Québec (ACQ). Il comporte 45 balises obligatoires définissant les meilleures pratiques à adopter afin d'assurer la sécurité et la qualité de l'expérience des programmes de camps de jour municipaux. Seules les municipalités adhérentes au Cadre et visitées par un représentant de l'ACQ peuvent être reconnues conformes et afficher le logo en faisant foi;
- Les moniteurs sont accrédités DAFA (Diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur);
- Une programmation dynamique d'activités dans les domaines des sports, des arts, du plein air, des sciences et beaucoup plus.



CAMP DE JOUR
SAINT-ALEXIS-DES-MONTS

Infos générales

HORAIRE DU CAMP DE JOUR:

- 22 juin au 14 août inclusivement (le camp de jour sera fermé le mercredi 24 juin et le mercredi 1er mai)
- Lundi au jeudi de 8h30 à 16h30
- Horaire service de garde: du lundi au vendredi de 7 h00 à 17h30

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

- **Langage**: un langage convenable et respectueux est requis en tout temps entre les enfants et le personnel.
- **Respect (violence physique et verbale, intimidation, matériel)**: aucune forme de violence ne sera tolérée. Les coups, les injures, les menaces et le bris de matériel sont interdits, que ce soit envers un enfant ou un moniteur.
- **Tenue vestimentaire**: une tenue convenable est exigée au camp de jour (vêtements adaptés aux activités). Le moniteur pourra demander à un jeune de ne plus porter un vêtement s'il le juge inadéquat. Certaines pièces de vêtement sont interdites afin de prévenir les blessures et de favoriser la pratique sécuritaire d'activités sportives.
 - o Jupes et robes
 - o Gougounes et « Crocs » (sauf aux jeux d'eau)
 - o Vêtements affichant des messages négatifs ou violents
 - o Gilets courts (type bedaine)
- **Matériel interdit** : Nous insistons pour que les jeux de la maison (incluant cartes à jouer, jeux vidéo, revues) y restent, à moins que le moniteur ne l'autorise. Cela évitera bien des disputes, des pertes et des pleurs. Aucun couteau ou objet tranchants ne seront acceptés sous peine de renvoi du camp de jour.

Il est important d'identifier clairement tout le matériel de votre enfant.

- **Présence**: La prise en charge de l'enfant débute uniquement lorsque la prise de présence est faite. Si l'enfant doit quitter avant la fin de la journée ou s'il doit quitter avec une personne autre que le parent, un message écrit et signé du parent doit être remis au moniteur.



CAMP DE JOUR
SAINT-ALEXIS-DES-MONTS

Code de vie

Voici 4 RÈGLES D'OR à prendre connaissance avec votre enfant afin de s'assurer d'un bon fonctionnement du camp de jour dans l'harmonie et la sécurité.

- * **RESPECTER LES AUTRES ENFANTS AINSI QUE LES ANIMATEURS, PAS DE VIOLENCE PHYSIQUE ET VERBALE.**
- * **RESPECTER LE MATÉRIEL ET LES LIEUX, LUI FAIRE ATTENTION POUR NE PAS LE BRISER.**
- * **RESTER AVEC SON GROUPE.**
- * **PARTICIPER AUX ACTIVITÉS ET S'AMUSER.**

Puisque je suis maintenant inscrit au camp de jour et que je veux m'amuser dans un climat sain et sécuritaire, il est entendu que :

- j'écoute et mets en application les consignes et les règles du camp;
- je participe activement aux activités et je m'amuse;
- je fais de bons gestes et je surveille mon langage;
- je fais attention au matériel et au site du camp de jour;
- je ramasse mes déchets et les mets à la poubelle;
- je m'exprime calmement et je recherche des solutions non violentes;
- je suis de bonne humeur et souriant;
- je suis poli avec les animateurs et les amis du camp de jour.
- je laisse mes jeux personnels à la maison.
- je barre mon vélo en tout temps et je l'utilise seulement pour le transport à la maison.
- je porte toujours mes chaussures lorsque je vais dans les modules de jeux, et je laisse ma serviette de plage, ma nourriture ou tout autre objet au sol.

CONSÉQUENCES:

1. Lors du premier agissement, rencontre avec la coordonnatrice et geste de réparation envers l'autre personne. Avis au parent du comportement inadéquat par le moniteur.
2. Deuxième agissement : l'enfant reçoit un avis disciplinaire qu'il devra faire signer par son parent et rapporter au camp. Il devra aussi faire un geste de réparation.
3. Troisième agissement : l'enfant reçoit un deuxième avis disciplinaire et est suspendu pour une ou plusieurs journées tout dépendant de son geste. Une rencontre avec la coordonnatrice, la directrice des loisirs (au besoin), le parent et l'enfant aura lieu avant le retour de l'enfant. Un contrat d'engagement est fait avec l'enfant avant son retour au camp.
4. Lors du quatrième agissement, l'enfant reçoit un troisième avis disciplinaire et est expulsé du camp pour le reste de l'été et ce, sans remboursement.

Pour une infraction jugée grave, les responsables se réservent le droit de donner une conséquence, et ce, sans nécessairement suivre l'ordre de la procédure ci-dessus. Les parents seront informés des actions non respectées de l'enfant à la fin de la journée. Par écrit ou verbalement.



CAMP DE JOUR
SAINT-ALEXIS-DES-MONTS

INFOS RELATIVES À LA COVID-19

Cette année sera très différente des années passées. Le camp de jour devra respecter les différentes exigences de la santé publique. Sachez que ces directives peuvent changer en cours de route. Nous suivons la situation de très près et vous tiendrons informés des éventuels changements.

DIRECTIVES DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Distanciation physique: Assurer un espace de 2 mètres entre les participants et organiser l'environnement physique favorisant le maintien de cette distance entre tous les individus.

Activités extérieures: Privilégier les sites extérieurs pour la programmation d'activités et limiter l'utilisation des locaux intérieurs en cas de pluie seulement en respectant le nombre maximum de participants par local pour respecter la distanciation physique.

Limitation des contacts physiques: Réduire au minimum les contacts directs et indirects entre les individus, notamment en programmant des activités et des jeux limitant le partage de matériel non désinfecté entre les participants.

Mesures d'hygiène: Appliquer et faire respecter rigoureusement les règles sanitaires dont le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel, de l'ameublement, des installations sanitaires et les routines d'hygiène individuelle, dont le lavage des mains des participants et du personnel.

CHANGEMENTS LIÉS À LA COVID-19 – CAMP DE JOUR

Formation de sous-groupes: En respectant les ratios proposés par la santé publique, nous formerons des sous-groupes auxquels seront attitrés un seul moniteur pour tout l'été. Ceci permettra de limiter les contacts entre les enfants et les moniteurs et ainsi de réduire la transmission.

Nous demanderons aux moniteurs et aux enfants de respecter la distance de 2 mètres entre chaque sous-groupe mais nous sommes conscients qu'il sera difficile de respecter celle-ci à l'intérieur de son sous-groupe



CAMP DE JOUR
SAINT-ALEXIS-DES-MONTS

INFOS RELATIVES À LA COVID-19 (suite)

Lieu intérieur attitré par groupe

Afin d'éviter la contagion entre les groupes, ceux-ci auront chacun leur endroit attitré au Complexe sportif. Ces endroits seront utilisés lorsque nécessaire pour la pratique d'activités intérieures comme l'heure du repas, le bricolage, lors de canicule ou de faible pluie. Chaque groupe utilisera toujours la même toilette au Complexe sportif. Nous déterminerons aussi une porte précise que le groupe utilisera toujours pour entrer ou sortir du Complexe sportif. Aussi, dans la mesure du possible nous ferons de la sensibilisation auprès des moniteurs afin qu'ils optent pour des jeux à l'extérieur, sans matériel partagé ni contact direct.

Enfants à besoins particuliers

Il n'y aura pas de service d'accompagnement pour les enfants à besoins particuliers cet été puisque les ratios peu élevés ne nous le permettent pas.

Gestion du matériel

Chaque groupe aura son propre matériel. Il sera de la responsabilité du moniteur de s'assurer de le nettoyer régulièrement. Au service de garde et pour le matériel commun, nous fonctionnerons avec un système de bacs : bac propre qui contient le matériel désinfecté et bac à désinfecter qui contient le matériel ayant été utilisé une fois.

Employés responsables de la désinfection

Les employés d'espaces publics et parcs seront responsables de désinfecter les toilettes et les surfaces utilisées au Complexe sportif. Minimalelement une désinfection par jour sera complétée.

Pour ce qui est du matériel sportif ou relié au camp de jour, ce sera la responsabilité de l'équipe du camp de jour.

Formations

La coordonnatrice et les moniteurs recevront tous la formation obligatoire sur les nouvelles mesures sanitaires. Ils auront aussi une formation en lien avec la programmation d'activités extérieures sans contacts.



INFOS RELATIVES À LA COVID-19 (suite)

Procédure en cas d'éclosion sur le site

En cas d'éclosion de la Covid-19 sur le site, nous serons contactés par la Santé Publique. Celle-ci nous informera de la marche à suivre selon la situation. Advenant une situation préoccupante qui concerne votre enfant, vous serez informés rapidement.

Rassemblements, arrivées et départs

Les rassemblements du matin et du midi seront annulés. Les moniteurs prendront en charge les enfants dès leur arrivé. Il n'y aura pas de rassemblements entre tous les enfants du camp.

Des changements significatifs seront apportés lorsque vous venez porter et chercher votre enfant au camp. Plus de détails à venir.

Sorties

Puisque les transports en autobus ne sont pas recommandés par la Santé Publique et que plusieurs sites récréotouristiques sont fermés, nous avons pris la décision d'annuler les sorties. Nous privilégierons plutôt les activités spéciales à l'extérieures.

Chandails du camp de jour

Le but du chandail du camp de jour qui était distribué à chaque enfant était de pouvoir l'identifier pendant les sorties. Puisque nous n'avons pas de sorties cette année, nous ne ferons de chandails pour les enfants.

Lunchs froids

Cet été, les parents devront envoyer des lunchs froids ou des thermos, nous n'aurons pas accès aux micro-ondes.



INFOS RELATIVES À LA COVID-19 (suite)

VOTRE RÔLE EN TANT QUE PARENT

Avec toutes ces nouvelles mesures, votre rôle en tant que parent est primordial dans la compréhension de votre enfant pour ces nouvelles règles établies. Nous comptons sur votre collaboration pour faire comprendre à votre enfant l'importance de bien respecter les mesures sanitaires mises en place. Finalement, si vous ou votre enfant présentez des symptômes, il sera de votre responsabilité de le garder à la maison jusqu'à temps que ceux-ci disparaissent et faire un test de dépistage si nécessaire et de nous en aviser le plus rapidement possible. Pour nous, un été sans Camp de jour n'était tout simplement pas envisageable. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour créer un environnement agréable, amusant et sécuritaire pour vos enfants. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions ou commentaires. Nous y répondrons avec plaisir !

Merci pour votre compréhension de la situation.

PROCÉDURE DE COMMUNICATION :

Voici les différents moyens pour nous joindre. Nous vous conseillons fortement de vous joindre au Facebook « camp de jour » se trouvant sur la page municipale. Nous y déposerons de nouvelles régulièrement.

- Léane Thibaudeau alias Pixel, coordonnatrice:
Complexe sportif Aurèle-Plante: 819-265-3156
Cellulaire : 819-996-3156
loisirs@saint-alexis-des-monts.ca
- Andréanne Renaud, directrice des loisirs :
Municipalité : 819-265-2046 #2802
arenaud@saint-alexis-des-monts.ca



CAMP DE JOUR
SAINT-ALEXIS-DES-MONTS